

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2005 - Convocation du 19/05/2005
Compte rendu affiché le : 02/06/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

Présents : M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN (20h42); M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG (20h48)

Absents représentés : M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme BOUHEY (pouvoir à M. FAURE); M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES

Absents :

**Objet : Contrat quadriennal
Conseil Général**

Le Conseil Général pour les années 2001-2003 s'est terminé à la fin de l'année 2003. Il a permis pour un certain nombre d'investissements effectués sur cette période d'obtenir une subvention de 10% du montant de ceux-ci pour un montant global de plus de 217 000 €.

Un nouveau contrat doit être signé pour une période quadriennale de Janvier 2004 à fin 2007 sur la base des investissements envisagés pendant cette même période, selon le tableau échéancier joint.

Celui-ci a été validé par la commission permanente du Conseil Général le 15 avril 2005 dans le cadre d'une enveloppe globale de subvention de 452 050 €.

La subvention est accordée au taux de 10% sur le montant hors taxes des opérations, après déduction des subventions qui pourraient être accordées par d'autres organismes.

En cas de modifications du programme d'investissement proposé par la commune, il est possible d'établir des avenants, dans la mesure où les projets nouveaux sont compatibles avec les critères d'aides établis par le Conseil Général et restent au plan financier dans l'enveloppe globale arrêtée par la commission permanente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le rapport adopté par le Conseil Général du Rhône le 26/11/1999 fixant les règles de financement des projets des communes du département,
- VU la proposition basée sur les investissements et projets comme entrant dans le champ d'intervention du Conseil Général,
- **DECIDE de poursuivre auprès du Conseil Général du Rhône la mise en place d'un plan quadriennal sur la base de l'échéancier joint en annexe à la présente délibération,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat définitif et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 26 mai 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 03/06/2006
Publication ou affichage du 03/06/2005
Paul LAFFLY,
Maire.